



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2021-07-02

Séance du jeudi 22 juillet 2021

Date convocation :
13 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Nombre de membres
en exercice
23

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI, Annie MERIC, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Présents
19
Votants
23

Pouvoirs : Véronique TERRANA à Josette VELAY, Charly MARTIN à Yvon BONZI, Emmanuelle NITOT à Luc VEYRAT, Corinne CAPEL à Madeleine MARTINEZ

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de revaloriser les tarifs des repas de la cantine municipale.

**TARIFS REPAS
CANTINE
2021**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ décide d'appliquer les tarifs suivants :

Type de tarification	Tarif repas
Elève écoles maternelle et élémentaire domicilié sur la commune	3.90 €
Elève écoles maternelle et élémentaire non domicilié sur la commune	4.50 €
Repas adulte	4.50 €
Repas pour enfant de l'ALSH	3.30 €
Accueil cantine enfant allergique	1.70 €

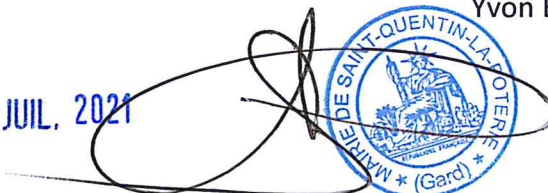
Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} aout 2021.

Ainsi fait à St Quentin-la-Poterie, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvon BONZI

Certifiée exécutoire compte
tenu de sa transmission en
préfecture le
et de sa publication le

26 JUIL, 2021



Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20210722-2021-07-02-DE
Date de télétransmission : 26/07/2021
Date de réception préfecture : 26/07/2021